

LA CONSPIRATION DES LÉGAUX...

Les légaux du manoir de Montretout

Cette maison bourgeoise n'aura jamais autant mérité son nom que quand Pierrette, la première officielle du pontife, montrait son cul dans un journal de femmes à poil! Les atouts d'la maman d'la Marine se sont depuis bien ridés, et la fille se promène bras-d'sus bras-d'sous avec *Gestapet...* (*), un ex de tous les chapelles de candidats à la direction de l'état!

Y-a dans les mêmes lieux la petite Maréchal, qu'en est pas la fille, mais qu'en garde le nom prédestiné!

Aux dernières municipales les adoubés du lieu ont investi des mairies, et y-a pas un colleur d'affiche qui ne se présente pas à la porte d'un de ces lieux de pouvoir, considérant devoir y obtenir... un boulot... ou plutôt un salaire ou une prébende!

C'est çà l'esprit du Front: *«J'ai combattu pour la victoire! on a gagné! on me doit un poste de cantonnier-chef oùsque je surveillerai ces fainéants de bougnoules et de rouges qui foutent rien d'la journée que d'aller réclamer des aides qu'on refuse à nous les gens bien d'ici!»*.

Alors! que les *«Européens»* (honnis aujourd'hui, race pure d'hier et de demain) emmerdent la Marine à propos de l'emploi d'un attaché (avec une ficelle plus longue que le Paris-Strasbourg) parlementaire, ça leur passe au d'sus d'leur calot d'kapo: *«Le Front, c'est la sublimation de l'État et de ses prébendes, de la plus basse à la plus haute étagère!»*.

(*) Puisqu'il est ainsi nommé dans leurs rangs, et qu'il n'a jamais porté plainte pour «propos homophobes», c'est que ça lui convient!

Les légaux du manoir de Beaucé

Sitôt désigné candidat des électeurs à hémisphère droit, l'homme du château de Beaucé s'est vu confronté à l'exposition de ses pratiques salariales, applicables à de gent'hommes et gent'dames de son entourage. Liberté totale de fixation des rémunérations à un niveau pachydermique, quantité de travail quotidienne voisine de ce qu'un salarié ordinaire fournit pendant une sieste, cumul de contrats de travail et de rémunérations sans rejoindre aucun des lieux de travail concernés, indemnités de licenciement sublimées, cumul de contrat de *«jobs»* d'étudiants de luxe avec les périodes d'examen universitaires... tout ce qui fait la légalité d'une... loi du travail absurde.

Ajouter à cela la gratification des conseils donnés aux maîtres des assurances auxquels vous garantissez qu'ils obtiendront, enfin, le monopole lucratif de la couverture des soins médicaux que vous retirerez, légalement, à la *Sécurité sociale*, qui, elle, l'assure à frais de gestion faibles...

Toutes ces explications de sa légalité données aux électeurs semblent bien en avoir dissuader de voter... mais seulement pour lui...

Le légal du Bocage vendéen

Le légal précédent est secondé par l'ancien protégé de l'*Agité du bocage* vendéen. Dans l'euphorie de la victoire chez les hémisphères droits, le légal-en-chef des états vendéen et ligérien prédisait le licenciement de 500.000 fonctionnaires nationaux et territoriaux en suivant sa méthode... légale!

Celle-ci aurait consisté à passer la durée de travail des dits fonctionnaires de 35h à 37h, ce qu'il affirmait avoir réalisé en ses terres. Or, leur statut stipule 1607h de travail annuel, et sa légalité n'a en fait retiré à ses subordonnés que deux jours de congés accordés par... le légal de château de Beaucé, quand il présidait l'état ligérien.

Pris en flagrant délit de mensonge légal et d'idiotie électorale chronique, l'*Agité en second* et probable ex-futur Premier ministre du possible ex-futur Président se fait maintenant bien discret!

N'empêche qu'il aura bien indiqué ses intentions: remiser 500.000 fonctionnaires... et confier... légalement... leurs tâches à des... entreprises privées... tellement plus efficaces, et génératrices de tellement de plus-values à destination... privée!

Tai'aut! Tai'aut! et... Re-tailleau!

Les légaux Macron-Trognoux

Les trappes électorales dans lesquelles tombent les légaux anciens favorisent les légaux parvenus dans le Capital et dans l'État. S'affirmant si travailleur et si honnête, le légal nouveau est arrivé. Détenteur d'une fortune si bien et si vite gagnée, adoubé au plus haut niveau de l'état, il vous fait voyager à pas cher dans des cars dont la rentabilité n'est pas à l'ordre du jour.

Que les légaux routiers soient rassurés: s'il vient à être élu, il supprimera le monopole des chemins de fer sur les lignes rentables pour le leur attribuer. L'état, c'est fait pour ça!

C'est fait aussi pour ne pas payer l'impôt, ou du moins pour que les riches ne le paye pas ou si peu à proportion, et que celui qui frappe tout ce que le pauvre doit acheter augmente.

Le riche légal sait, par son expérience et ses conseillers, comment optimiser la valeur de ses biens pour ne pas être assujéti sur sa fortune. Le pauvre paye toujours ce qui est nécessaire à son existence, dut-il pour se déplacer utiliser les cars légaux. Et si le car casse, la mort d'un pauvre compte moins cher aux assurances que celle d'un riche.

Que les légaux imposables soient rassurés: s'il vient à être élu, - et il n'est pas le candidat officiel de l'État sortant pour rien -, il supprimera l'impôt sur la fortune, et augmentera les taxes à la consommation. L'état, c'est fait pour ça!

Le légal au consort LVMH

Sitôt désigné candidat des électeurs à hémisphère gauche, ce légal-là se lance à corps et âme perdus dans la promotion d'une «*idée neuve*» dont il a hérité de son ancêtre lointain, Tout-tank-Amon, à savoir: *le revenu universel*.

Dans la situation d'État complexe qui fait que le candidat de l'appareil d'État sortant n'est pas le candidat issu de la primaire des hémisphères gauches; que nombre des officiels d'État, y compris du parti du légal primaire, a choisi le camp du candidat de l'État sortant; que les recompositions en vue des législatives iront bon train dans peu de semaines; que malgré sa fronde contre la loi Travail, il n'est partisan que de la réécrire et non de l'abroger; que tout cela donne de lui l'impression qu'il n'est que le second candidat de l'État sortant, et donc un candidat de second ordre; son «*revenu universel*» passe pour la dernière arlésienne en date.

Bien entouré du légal pur jus-de-pommes-vertes issu de la primaire des primaires par définition, ces bo-bos dont les patrimoines, - assez remarquables au passage -, sont grandement les résultats des dernières décennies d'État, la révélation des activités professionnelles de consort Hamon, - avocate d'un groupe industriel revendiquant haut et fort l'application de la loi Travail -, l'entraîne au fond des fonds électoraux.

Comme son lointain ancêtre pharaonique, ce légal-là risque bien de périr d'un grand coup - électoral - sur la tête.

Le légal holographique

Ce légal-là n'a pas d'affaires judiciaires en cours non plus; mieux, il n'a pas de conjoint œuvrant pour une entreprise attachée à la loi Travail; il est donc à l'aise pour en demandant l'abrogation.

Il est même prêt à faire sortir la *République française*, - du moins ses DOM antillais et sud-américain -, de l'*Union européenne*, quitte à les faire adhérer à une *Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique*, comportant des États aux régimes semi-totalitaires, voire néo-fascistes d'obédience castro-péroniste, et quelques paradis fiscaux constitués dans des îlots caraïbes difficilement localisables, à part par votre banquier. L'État c'est légalement fait pour ça.

On ne s'aventurera pas à constater que le patrimoine que ce légal a accumulé sur les quarante dernières années, - il n'en avait pas au départ, - est environ le décuple de ce qu'un professeur de l'enseignement secondaire de son genre a pu, lui, se constituer de son seul travail. L'État c'est également fait pour ça.

On évitera de se rappeler qu'il fut ministre sous la présidence Chirac-Jospin, et, délégué à l'enseignement technique, il inventa les «*lycées des métiers*», ces structures que tous les légaux veulent voir se développer au détriment des «*lycées professionnels*», car leurs élèves peuvent passer sous statut

d'apprentis, c'est à dire mis à disposition du patronat pour pas cher - une première marche vers la loi Travail en somme! L'État c'est foncièrement fait pour ça.

Tous les légaux du Capital et de l'État ne manquent sans doute pas de le reconnaître des leurs, les flammes légales, - tricolores, - remplaçant désormais hardiment les drapeaux de son parti.

L'émancipation légale

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes!». Ce slogan proudho-bakouninien fut, - anachronisme de l'histoire, - popularisé par le marxien en chef lui-même, pour sa fin: accéder au sommet de la légalité, c'est à dire de l'État qu'il voulait émancipateur (sic).

Il n'est pas un seul légal qui ne veuille pas nous émanciper de quelque chose, comme jadis les parents d'une jeune fille l'émancipait... de leur tutelle, en la mariant comme ils disaient, pour la placer sous la tutelle... du marié.

L'émancipation des travailleurs nécessite avant tout qu'ils s'émancipent des émancipateurs légaux.

La répression légale

Face à toute contestation, les légaux bénéficient de la contrainte et de la violence légales. Point ne souffre discussion au préalable, en cas de dommages l'*Inspection* attestera de la légalité des actes!

La «*justice*» est saisie de tout conflit social, de sorte que les salariés comprennent bien que leur sort ne peut être confié qu'à des syndicats légaux, qui ont, d'une façon ou d'une autre, plus ou moins accepté la loi Travail. La criminalisation des conflits est légalement mise en œuvre, s'ils perdurent à ne pas accepter l'ordre d'État.

Et les outils de contrainte sont parfois abominables... mais légaux: tout bon pandore ou tout bon flic sait qu'il n'est pas inenvisageable qu'une matraque... perverse... voire sodomite, s'infiltrât dans leur équipement... légal!

Il est cependant des juges qui pensent que certaines cognes utilisant ces matraques perverses seraient éventuellement... consentantes!!!

Que de raisons de vouloir en finir avec la... légalité!!!

BAS-BOEUF et BONNARD-ROTI
